

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles CALLIPE

La pensée sociale de Frédéric Ozanam (suite) IV

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1912, tome 14, p. 65-69

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# La pensée sociale de Frédéric Ozanam

(Suite)

## IV

Veut-on savoir à quelle influence Ozanam dut de rester en contact, sur ces points fondamentaux de la doctrine sociale, avec la tradition catholique, et de devenir un précurseur orthodoxe de ceux qui s'appliquent à les remettre en lumière ? Il suffit, pour le découvrir, de se rappeler quelle étude, en ce temps-là, occupait sa pensée. Le Moyen-Age l'avait, depuis sa première jeunesse, attiré et retenu ; et il venait de publier un livre où il rendait hommage « à cette belle adolescence de l'humanité chrétienne vers laquelle, en ces jours où nous sommes de virilité orangeuse, nous avons besoin de reporter quelquefois nos regards ». Ozanam ne paraît pas avoir jamais eu en philosophie de système bien personnel et subit tour à tour, quoique d'une façon très superficielle, l'influence de Lamennais, qu'il avait entrevu, et de Cousin, qui lui voulait du bien ; mais il connaissait à fond la philosophie catholique du XIII<sup>me</sup> siècle, et il le montre bien, par son étude sur Dante, par l'analyse étendue et les extraits nombreux qu'il donne des écrits d'Albert le Grand, de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Des doctrines qu'ont formulées ces grands docteurs, Ozanam va désormais s'appliquer à rechercher la trace et à reconnaître l'influence dans tout le Moyen-Age ; les études qu'il publiera seront, à proprement parler, des fragments d'une histoire sociale du catholicisme. Sous quels aspects

il envisage cette histoire, quels faits saillants et vraiment « représentatifs » il y découvre, il n'est pas superflu de le voir, après lui, d'un rapide regard d'ensemble ; ce sera voir, du même coup, comment s'est complétée sa formation démocratique.

La religion, a dit Ozanam, « ne demeure pas enfermée dans ses temples ; il faut qu'elle en sorte, qu'elle constitue la cité de la terre à l'exemple de la cité du ciel et qu'elle y promulgue un droit sacré qui règle les affaires du temps en considération de l'éternité. » Ailleurs, il répète et précise la même formule en l'appliquant au temps qu'il étudie : « La société religieuse n'avait pu se constituer parmi les barbares sans recomposer la société politique. »

Et ce sont en effet les nouveautés introduites dans l'histoire humaine par l'idée et l'institution chrétiennes qui sollicitent avant tout l'attention d'Ozanam.

L'antiquité avait épuisé le meilleur de ses forces à la réalisation d'un grand rêve : elle voulait l'unité matérielle, visible, de tous les peuples, sous un même sceptre, leur égale soumission aux lois d'un empire universel dont ils seraient les sujets, et à l'autorité d'une cité maîtresse dont ils deviendraient les citoyens. Mais elle ne pensa jamais à établir, en dehors de cette communauté politique, la communauté religieuse de l'univers, et Rome, dans ses temples, donnait asile aux dieux de toutes les provinces conquises. — Ce fut la gloire du christianisme de « retourner pour ainsi dire l'ordre du monde, de mettre l'unité dans les consciences, la variété dans les institutions ; de vouloir qu'un seul Dieu, une seule religion, une seule morale, prissent possession des âmes, pendant que des pouvoirs différents prenaient possession du territoire ». Rome cessa de dominer les peuples par la force ; et à mesure que décrut sa puissance

temporelle, sa puissance spirituelle augmenta. Sans armes désormais, elle recommença la conquête du monde. Ses apôtres remplacèrent ses soldats, et au lieu de l'Empereur, il y eut le Pape.

Cependant, le christianisme, en établissant l'harmonie dans les âmes au point de vue religieux, laissait, au point de vue politique, le plus libre jeu aux initiatives individuelles et collectives. Il n'a pas seulement baptisé les nations modernes, il leur a donné naissance, et par l'entremise des évêques, il a poursuivi durant des siècles leur éducation. Quelle instructive histoire ! Ces fils des Romains, ces fils des Barbares, ne pouvaient plus, en devenant chrétiens, rester les demi-hommes que le paganisme, sous des formes diverses mais également déprimantes, avait fait d'eux. Et ils ne pouvaient donc point se contenter davantage de constitutions qui eussent amoindri l'homme nouveau qu'ils sentaient se développer en eux. Parce que l'Eglise satisfaisait leur besoin d'autorité, il leur fallait trouver dans l'Etat la liberté. Et voilà que, peu à peu, sous l'influence de leur foi, l'idée de la souveraineté se transforme. La monarchie régénérée a « ce premier caractère, qu'elle exclut la pensée même d'un pouvoir absolu... ; en second lieu cette autorité *limitée* est en même temps *consentie* : elle a son fondement légal, sinon dans l'élection proprement dite, du moins dans l'assentiment du peuple... ; troisièmement, la royauté est conditionnelle et par conséquent *amissible*, puisque le serment du prince devient la condition de l'engagement du peuple, puisque le premier s'oblige à bien régner afin que le second s'oblige à obéir ». L'empereur, chez les païens, n'avait ni maître ni juge ; chez les chrétiens, Dieu et le peuple jugent les rois. Les rois deviennent « sergents de Dieu » et serviteurs du peuple.

Pendant que les évêques se trouvaient surtout en contact avec les chefs d'Etat, les moines façonnaient de plus près l'esprit et le cœur de la nation. Les éléments de liberté qu'apportait la doctrine chrétienne se combinaient et se fortifiaient pratiquement dans les institutions les plus fécondes et les plus sages. Les monastères devinrent comme autant de cités modèles d'après lesquelles se constituèrent peu à peu les cités d'alentour. Et jamais politiques exclusivement attachés aux intérêts terrestres ne furent plus bienfaisants que ces croyants tout occupés du ciel. « Ces hommes sans possession, en réhabilitant la culture, commencèrent à reconstituer la propriété... ; ces hommes sans famille ramenèrent dans le monde une pureté de mœurs qui devait régénérer la famille... ; quand la force était maîtresse du monde, les moines inaugurèrent le règne de la conscience » : ces hommes d'obéissance rétablirent la liberté. Ils la rétablirent en en donnant l'exemple ; et si les rois apprirent des évêques la véritable notion du pouvoir, les sujets apprirent des moines le véritable usage de la liberté. En fréquentant les monastères, ils surent comment délibérer, se choisir des chefs et obéir aux lois volontairement consenties. De sorte que, parmi les influences diverses qui amenèrent l'affranchissement des communes, il faut signaler au premier rang l'influence des communautés religieuses.

Le Pape, les évêques, les moines : ils personnifient, aux yeux d'Ozanam, l'action de l'Eglise, rédemptrice des âmes et des sociétés. C'est à eux surtout qu'on est redevable de ce Moyen-Age chrétien et de cette évolution libératrice dont un Dante et un François d'Assise représentent si magnifiquement le terme : Dante, le théologien et le philosophe, l'artiste et le lettré dont la politique est « celle de la démocratie

chrétienne, et qui dans un idiome jusque-là « méprisé, abandonné aux ignorants et aux pauvres », rédige, non pour une élite, mais pour tous une synthèse des savants et de la foi des foules et l'impose, dans la *Divine Comédie*, à l'attention de l'humanité ; — François d'Assise, qui, non content de chanter, lui aussi, et de prêcher dans la langue du peuple, quitte les vêtements de sa condition, s'habille des mêmes haillons que les gueux d'alors et, pour mieux les servir, se fait peuple, ce qu'il y a de plus misérable parmi le peuple. (A suivre) Charles CALLIPE.